VOL DE COORDONNÉES BANCAIRES : DES MANŒUVRES SIMPLES ET QUASI INVISIBLES

« En consultant mon relevé de compte, j'ai découvert que des opérations avaient été réalisées à mon insu avec les références de ma carte bancaire que j'ai toujours en ma possession. »

RÈGLES DE VIGILANCE

Sur Internet :

Je réalise mes achats uniquement sur des sites de confiance signalés par le logo « *cadenas* » et dont l'adresse commence par « *https* » au moment de la transaction.
Je préfère ne pas enregistrer mon numéro de carte sur le site du commerçant, ni sur mon ordinateur.
J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un antivirus et un pare-feu.
Je favorise les paiements avec un numéro de carte bancaire à usage unique.

Au distributeur :

Lors des retraits d'argent ou paiement de carburant dans les distributeurs, je cache toujours mon code avec ma main ou mon portefeuille.
Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui me proposent leur « *aide* ».

En magasin :

Je pose une pastille (gommette) sur mon cryptogramme pour qu'aucun employé mal intentionné ne puisse le voir et le retenir.
Je ne quitte jamais ma carte des yeux et je ne la confie à personne.
Je ne conserve pas mon code secret au même endroit que ma carte.

L'ESCROQUERIE : CE QUE DIT LA LOI

Article 313-1 du Code pénal :

« L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession :

- Références du ou des transferts d'argent effectués.
- Références de la ou des personnes contactées : adresse de messagerie ou postale, pseudo, numéro de téléphone, fax, courriel et courrier, photo.
- Tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

Articles L133-18 et L133-24 du Code monétaire et financier

POUR ÊTRE CONSEILLÉ : INFO ESCROQUERIES
NUMÉRO GRATUIT 0 805 805 817

POUR SIGNALER UN CONTENU ILLICITE SUR INTERNET :
WWW.INTERNET-SIGNALEMENT.GOUV.FR

Gendarmerie nationale — Une force humaine
POLICE NATIONALE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ESCROQUERIES N'EN PAYEZ PAS LE PRIX

POUR ÊTRE CONSEILLÉ : INFO ESCROQUERIES
NUMÉRO GRATUIT 0 805 805 817

POUR SIGNALER UN CONTENU ILLICITE SUR INTERNET :
WWW.INTERNET-SIGNALEMENT.GOUV.FR

ESCROQUERIES N'EN PAYEZ PAS LE PRIX

ZOOM SUR QUELQUES ESCROQUERIES

FAUSSES ANNONCES SUR INTERNET : DES PERTES BIEN RÉELLES

« J'ai déniché une annonce proposant un téléphone portable à un prix très attractif. Après plusieurs échanges avec le vendeur, j'ai reçu un faux courriel. Ce site était faux. Je ne me suis pas méfié et j'ai réglé. Je n'ai jamais reçu le téléphone payé. »

- Si je vends ou achète un bien onéreux, j'organise une rencontre pour la transaction dans un lieu sûr. Je ne vais pas seul au rendez-vous.
- Si je vends un bien, j'attends d'avoir reçu matériellement l'argent avant de le livrer. Je ne donne pas le code permettant le retrait du colis avant d'avoir encaissé l'argent.

« PHISHING » : UN MAIL ÇA PEUT FAIRE TRÈS MAL

« J'ai reçu un courriel de ma banque (ou tout autre fournisseur de services) me demandant mon identifiant et mot de passe pour mettre à jour mes données de connexion. Le problème c'est que ce n'était pas ma banque. Mon compte a été vidé. »

- Je ne réponds jamais à un courriel qui me demande mes coordonnées bancaires / identifiant / mot de passe. Je sais que ma banque ou toute autre institution de confiance ne me les demandera jamais par courriel.
- En cas de doute, je contacte moi-même ma banque sans utiliser le lien proposé dans le courriel frauduleux.

ESCROQUERIE À LA ROMANCE

« J'ai rencontré sur Internet une personne avec qui j'ai entretenu pendant plusieurs semaines (ou mois) une relation amoureuse à distance. Je ne l'ai jamais rencontrée physiquement. Un jour, alors qu'elle disait être à l'étranger, elle a eu besoin de mon aide financière pour payer des frais d'hôpitaux / des billets d'avion pour venir me voir, etc. Elle m'a demandé d'envoyer de l'argent par mandat adressé à une autre personne. Il y a eu ensuite des demandes d'argent sous n'importe quel prétexte jusqu'à ce que ma banque me signale que j'étais en surendettement. »

- Je n'envoie pas d'argent à une personne que je n'ai jamais rencontré physiquement.
- Si l'un de mes proches est dans cette situation, je peux prévenir l'organisme de mandat.

CHANTAGE À LA WEBCAM

« J'ai rencontré sur Internet une personne avec qui j'ai entretenu une relation intime à distance. Un jour elle m'a demandé de me déshabiller devant ma webcam et j'ai accepté. Elle a enregistré la situation à mon insu. Depuis elle me demande de l'argent pour ne pas diffuser la vidéo sur Internet. »

- Je suis vigilant sur la réelle identité de mon correspondant.
- Je sécurise mes profils sur les réseaux sociaux et je limite l'accès à mes informations personnelles.

LES ESCROQUERIES AUX FAUSSES ÉPARGNES, LOTERIES, HÉRITAGES, CONTRATS DE TRAVAIL

« J'ai reçu les confidences d'une connaissance qui m'a dit avoir trouvé la solution pour gagner de l'argent avec un placement financier sûr ou un contrat de travail. J'ai envoyé de l'argent ou le scan de mes papiers d'identité. J'ai été payé avec un chèque volé. »

- Je me méfie des trop bonnes affaires.
- Je ne réponds pas à ce type de proposition.
- Je ne confie ni argent, ni copie de pièce d'identité, à un inconnu.